



Actualités en Imagerie

AMPR - Faculté de Médecine - 29 novembre 2013

BONNES REPONSES EN GRAS SOULIGNE

NOM :

PRENOM :

1. **L'IRM d'activation fonctionnelle**

- A. Nécessite l'injection de produit de contraste
- B. Repose sur les propriétés diamagnétiques de la déoxyhémoglobine
- C. Repose sur les propriétés paramagnétiques de la déoxyhémoglobine
- D. Est lié au couplage neurovasculaire
- E. Repose sur le principe de soustraction cognitive

2. **L'imagerie de tenseur de diffusion**

- F. Permet de mesurer le mouvement moléculaire de l'eau
- G. La fraction d'anisotropie est un reflet de l'intégrité de la substance blanche
- H. Plus la FA est augmentée moins le faisceau est organisé
- I. La tractographie permet la mesure du nombre de fibres au sein d'un faisceau de substance blanche
- J. Permet de voir des modifications non visibles sur les séquences classiques

3. **Parmi les propositions suivantes concernant l'EOS**

- K. L'acquisition des images sur EOS peut se faire en position debout ou couchée.
- L. L'EOS peut être utilisé à tout âge.
- M. L'EOS permet une réduction notable (d'un facteur 8 à 10) de la dose délivrée au patient.**
- N. L'EOS est une technique non irradiante.
- O. Les reconstructions 3D effectuées sur EOS sont semblables à celles du scanner.

4. **Parmi les propositions suivantes concernant l'apport de l'EOS en pathologie ?**

- A. L'EOS est particulièrement indiqué dans la surveillance d'une scoliose idiopathique de l'enfant ou de l'adolescent.**
- B. L'EOS ne peut pas être utilisé en cas de scoliose opérée (présence de matériel chirurgical).
- C. L'EOS peut être utile pour juger du retentissement rachidien d'une inégalité de longueur des membres inférieurs.**
- D. Les reconstructions 3D effectuées sur EOS ne concernent que le rachis.
- E. L'EOS n'a pas sa place dans l'évaluation des troubles de torsion des membres inférieurs.

5. **Parmi les six activités suivantes, laquelle ne correspond pas réglementairement à un acte de télé-médecine ?**

- A. Téléconsultation
- B. Téléexpertise
- C. Téléimagerie**
- D. Télésurveillance médicale
- E. Téléassistance médicale
- F. La réponse apportée dans le cadre de la régulation de l'aide médicale d'urgence

6. **Parmi les cinq propositions suivantes, deux sont fausses. Lesquelles ?**

- A. L'application régionale de télé AVC ne permet de transmettre que des coupes de scanner.**
- B. La télé-médecine introduit un nouvel intervenant en la personne du tiers technologique ou prestataire technique.
- C. Les actes de télé-médecine font l'objet d'une codification à la CCAM et d'une prise en charge spécifique par l'assurance maladie.**
- D. Un des objectifs de la télé-médecine vise à faciliter la permanence des soins en imagerie médicale.
- E. L'acte de télé-médecine constitue un acte médical à part entière quant à son indication et sa qualité.

N'oubliez pas de remplir à nouveau les QCM à la fin de la session